

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°19/2024**

**SECRETAIRE DE
SEANCE**

Séance du 12 décembre 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 22

votants : 44

PRESENTS :

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, François DUMOULIN, Cécile MALET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Joël BOUCHEZ, Gérard KOTUSIK, Jean-Paul GAY, Patrice URVOY, Serge DEWEL, Agathe DUCHAUFFOUR, Christine COOREVITS, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFET, Yves CHERON.

Date de convocation :
19 novembre 2024.

Avaient donné pouvoir : Sylvie BOCOBZA à Didier DAGONET, Céline CAUDRON à Joël BOUCHEZ, Sylvie LECLAIR à Dominique VERDRU, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Juliette DE LOMBARDON à Agathe DUCHAUFFOUR, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Francine LEFEUVRE à Pierre BARROS, Jérôme PINSSON à Didier WROBLEWSKI, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Corine TANGE à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Pierre BARROS, Patrick BARRETT à Pierre BOUFFLET, François DROUIN à Paule LAMOTTE, Philippe FROIDEVAL à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Philibert de MOUSTIER à Didier DAGONET, Thierry BROCHOT à Gérard KOTUSIK, Leslie PICARD à Dominique VERDRU, Daniel FROMENT à Paule LAMOTTE.

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Délégué suppléant de Fosses, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Eric SZWEC, Délégué suppléant de Survilliers, Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, Roger BUHNEMANN, Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier - Château de Chantilly, Laurent SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAE, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

L'article L 2121 – 15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Comité syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- DESIGNÉ, M. Patrice URVOY, secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 060-256005638-20241212-DELIB192024-DE

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°20/2024**

**ADOPTION DES
PROCES-VERBAUX
DU 14 MARS 2024 ET
DU 2 AVRIL 2024**

Séance du 12 décembre 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 22

votants : 44

PRESENTS :

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, François DUMOULIN, Cécile MALET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Joël BOUCHEZ, Gérard KOTUSIK, Jean-Paul GAY, Patrice URVOY, Serge DEWEL, Agathe DUCHAUFFOUR, Christine COOREVITS, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFET, Yves CHERON.

Date de convocation :
19 novembre 2024.

Avaient donné pouvoir : Sylvie BOCOBZA à Didier DAGONET, Céline CAUDRON à Joël BOUCHEZ, Sylvie LECLAIR à Dominique VERDRU, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Juliette DE LOMBARDON à Agathe DUCHAUFFOUR, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Francine LEFEUVRE à Pierre BARROS, Jérôme PINSSON à Didier WROBLEWSKI, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Corine TANGE à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Pierre BARROS, Patrick BARRETT à Pierre BOUFFLET, François DROUIN à Paule LAMOTTE, Philippe FROIDEVAL à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Philibert de MOUSTIER à Didier DAGONET, Thierry BROCHOT à Gérard KOTUSIK, Leslie PICARD à Dominique VERDRU, Daniel FROMENT à Paule LAMOTTE.

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Délégué suppléant de Fosses, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Eric SZWEC, Délégué suppléant de Survilliers, Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, Roger BUHNEMANN, Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier - Château de Chantilly, Laurent SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAE, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Comité syndical qui s'est tenu le 14 mars 2024

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 14 mars 2024

Puis

Monsieur MARCHAND propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Comité syndical qui s'est tenu le 2 avril 2024

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 2 avril 2024

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Comité syndical

Séance du 14 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 060-256005638-20241212-DELIB2024-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 20 février 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	14
Nombre de votants	45

Etaient présents :

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES.

Collège des Départements : Corry NEAU

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Yves BIANCHINI, François DUMOULIN, François BARTHIE, Thierry BROCHOT, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Joël BOUCHEZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Sylvie LECLAIR, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Pascale LOISELEUR, Didier WROMBLEWSKI, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Juliette DE LOMBARDON.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGEO à Corry NEAU, Gilles SELLIER à Corry NEAU, Nicole COLIN à Corry NEAU, Gilles METTAI à François DESHAYES, Stéphanie VAN EUW à Manoëlle MARTIN, Patrick BARRETT à François DROUIN, Jérôme PINSSON à Dominique VERDRU, Baptiste MONMIREL à Véronique BRETENOUX, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Jacques RENAUD à Didier WROMBLEWSKI, Paule LAMOTTE à Thierry PICHERY, Philippe FROIDEVAL à Sylvie LECLAIR, Abderhamane GUERZOU à Daniel DRAY, Jennifer LEROUGE à Patrice MARCHAND.

Assistaient également : Cécile MALET, Déléguée suppléante de Coye-la-Forêt, Christine COOREVITS, Déléguée suppléante de Saint-Martin-du-Tertre, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Claire GOUDOUR, Chargée de mission Urbanisme au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2023 ;
- Modification du programme d'actions 2024 ;
- Débat d'orientations budgétaires ;
- Convention-cadre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'ILE-DE-FRANCE ;
- Décisions du Bureau et décisions du Président ;
- Présentation des études de capacité foncière ;
- Présentation des Atlas de la Biodiversité Communale ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

3. MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2024

Monsieur MARCHAND rappelle que le Comité syndical a voté le programme d'actions 2024 lors de sa séance du 12 décembre dernier.

Il rapporte que le Conseil régional d'Ile-de-France a revu à la baisse sa subvention aux actions des 4 PNR et que pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France, cela se traduit par une baisse de la subvention de la Région Ile-de-France de 25 000 € en crédits de fonctionnement et de 28 000 € en crédits d'investissement.

Il ajoute qu'il faut donc revoir le programme d'actions et diminuer à la baisse les opérations que finance la Région Ile-de-France.

Il propose les modifications suivantes :

Crédits de fonctionnement :

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique 2024 :

- Une phase de l'opération sera basculée en 2025.

Le coût de l'opération passe de 50 000 € à 44 000 €.

Programme de communication :

- Il reste des crédits sur des enveloppes précédentes, qui seront utilisés pour le plan de travail de 2024.

Le coût de l'opération passe de 33 365 € à 23 365 €.

20 ans du PNR – Fête du Parc :

- La partie communication sera basculée sur le programme de communication et les animations sur la fiche « Sensibilisation du Grand public » qui sera moins dense le reste de cette année.

Le coût de l'opération passe de 57 906 € à 48 906 €.

Crédits investissement :

Fonds d'intervention "Apiculture et Frelon asiatique" :

- C'est une opération nouvelle qui nécessite du temps de préparation.

Le coût de l'opération passe de 20 000 € à 15 000 €.

Fonds d'intervention "Etudes d'aménagement" :

- Cette baisse semble possible, compte tenu des demandes et des enveloppes précédentes encore en cours.

Le coût de l'opération passe de 110 000 € à 100 000 €.

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal :

- L'enveloppe avait été sensiblement augmentée pour pouvoir financer un peu de maîtrise d'œuvre pour des projets de communes rurales. La baisse est faible et l'enveloppe devrait suffire.

Le coût de l'opération passe de 190 000 € à 183 263 €.

Renouvellement des panneaux "Commune du Parc naturel régional" :

- Compte tenu des coûts des matériaux qui s'envolent, cette tranche que l'on pensait être la dernière ne sera pas suffisante. Il est donc proposé de prévoir une dernière tranche plus importante en 2025.

Cette opération est donc annulée.

Monsieur MARCHAND constate que l'opération consiste en fait à décaler les actions. Il explique que lors du Bureau, il a été décidé de réagir et d'adresser un courrier à la Présidente de Région, pour regretter cette baisse de crédits, expliquer que le PNR s'adaptera et différera ses actions mais qu'il espère aussi un retour à l'engagement de la Région quand la conjoncture sera plus favorable.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical valident les modifications du programme d'actions 2024 présentées.

4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur MARCHAND commente le rapport d'orientations budgétaires.

Il rappelle qu'il est construit suivant le même modèle que les années précédentes car la Charte cadre très fortement les recettes ainsi que les dépenses, notamment les postes de personnel.

Il explique que la section de fonctionnement du budget primitif sera en hausse pour tenir compte de l'inflation d'un certain nombre de postes de dépense et de l'achèvement des recrutements liés à l'extension du périmètre.

Concernant le personnel, il explique qu'il est proposé :

- Le recrutement du dernier chargé de mission envisagé par la Charte ;
- Le renouvellement pour 2 ans du contrat du chargé de mission « Filière bois » en mobilisant les crédits du COTTRI. Ce poste sera affecté au budget opérationnel.

Concernant la section d'investissement du budget principal, il rappelle que les crédits concernent les opérations non terminées de 2020, 2021, 2022 et 2023 et qu'à ces dépenses, seront ajoutés les crédits de paiement 2024 des Autorisations de Programme correspondant aux opérations du programme d'actions 2024.

Pour ce qui est du budget opérationnel, Monsieur MARCHAND explique que le budget opérationnel correspond aux actions menées par le PNR pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal) et qu'il inscrira :

- Des crédits de paiement des opérations antérieures de 2020, 2021, 2022 et 2023, non terminées ainsi que les recettes ;
- Des crédits de paiement des opérations du programme d'actions 2024 ainsi que les recettes.

Il indique que lors du Bureau, le tableau d'avancement des opérations a été examiné, qu'il montre que les opérations se déroulent correctement et qu'il sera présenté lors du prochain Comité syndical.

Monsieur MARCHAND rapporte que le rapport d'orientations budgétaires donne des éléments sur le personnel, notamment les principes de rémunération.

Il rappelle que l'équipe comprend des fonctionnaires et des non fonctionnaires, avec des avancements au même rythme mais que le PNR aura sans doute des majorations de charges de personnel à l'avenir, certains postes étant plus difficiles à recruter.

Il note enfin que l'excédent de fonctionnement du budget principal devrait permettre de compenser ces hausses.

Il demande s'il y a des questions ou des observations. Aucune observation ou question n'est formulée.

Monsieur MARCHAND propose que le Comité syndical prenne formellement acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

5. CONVENTION-CADRE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'ILE-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND rappelle qu'un Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France vient d'être créé et qu'il est proposé de signer avec lui une convention de partenariat similaire à la convention signée avec le CEN Hauts-de-France.

Monsieur MARCHAND demande si des opérations sont déjà identifiées.

Sylvie CAPRON répond que oui, dans le cadre du programme d'actions 2024, il est prévu une opération d'assistance technique et scientifique, selon les mêmes principes d'action qu'avec le CEN des Hauts-de-France ainsi que la réalisation de 2 Atlas de la Biodiversité Communale.

Elle ajoute qu'elles seront inscrites dans la convention pluriannuelle d'objectifs qui sera proposée lors d'un prochain Bureau.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical valident la convention-cadre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France et autorisent le Président à la signer.

6. DECISIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur MARCHAND commente la liste des décisions que le Bureau a été amené à prendre, conformément aux statuts et à sa délégation de pouvoirs.

Il rappelle que le Bureau donne des avis sur les projets et décide de l'attribution de subventions ou d'actions dans le cadre des fonds qui permettent d'agir avec réactivité.

Puis il commente les décisions du Président qui sont passées en application des décisions du Comité syndical et du Bureau.

Il demande s'il y a des questions ou des observations. Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de passer à la présentation des études de capacité foncière.

7. PRESENTATION DES ETUDES DE CAPACITE FONCIERE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR, Urbaniste au PNR.

Claire GOUDOUR présente les études de capacité foncière qui ont été réalisées pour les communes de Chantilly, Pont-Sainte-Maxence, Survilliers et Luzarches, par Oise-les-Vallées et l'Institut Paris Région, avec la collaboration de l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise et celui d'Île-de-France.

Après la présentation, des questions sont posées :

Monsieur MARCHAND demande si les secteurs mixtes (logements, activités) ont été repérés. Claire GOUDOUR répond que oui.

Monsieur MARCHAND observe que toucher au règlement du PLU pour faciliter l'urbanisation d'une parcelle, peut engendrer des conséquences sur les autres parcelles du secteur qu'il faut bien anticiper.

Claire GOUDOUR répond que le meilleur outil est l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) qui permet de déroger au règlement et de composer le projet.

Il est demandé si on peut mettre un Emplacement Réservé pour faire du logement.

Claire GOUDOUR répond que oui s'il s'agit de logement social, sinon que ce n'est pas possible.

Monsieur DROUIN, délégué de PONT-SAINT-MAXENCE, indique que la commune de Pont-Sainte-Maxence envisage de réviser son PLU, que dans ce cadre, elle souhaite préserver une zone pour en faire un îlot vert, qui est pourtant constructible dans le PLU actuel et qui subit des pressions fortes. Il demande quel outil permettrait de préserver ce terrain en attendant la révision du PLU.

Claire GOUDOUR répond que la commune peut mettre un sursis à statuer si un permis d'aménagement ou un permis de construire venait à être déposé à la condition que le PADD ait été déjà débattu en Conseil municipal.

Monsieur PICHERY, Maire de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, demande combien de temps ont pris ces études. Claire GOUDOUR répond 18 mois mais qu'il a fallu créer et tester la méthode.

Monsieur MARCHAND observe que la maîtrise de l'urbanisation d'un secteur est compliquée car l'urbanisation d'une parcelle située en limite du secteur, peut hypothéquer la suite de l'opération.

Claire GOUDOUR répond que, dans certains cas, l'intervention des établissements publics fonciers est utile car elle permet de maîtriser l'ensemble.

Madame DUBREUCQ, déléguée d'APREMONT, demande quelle est la taille et la superficie des communes qui ont réalisé ces études.

Monsieur MARCHAND répond que Luzarches et Survilliers comptent environ 4 000 habitants et que Chantilly et Pont-Sainte-Maxence ont entre 10 000 et 13 000 habitants.

Il ajoute que la superficie totale de la commune ne veut rien dire car ce qui compte c'est l'enveloppe urbaine.

Il observe que la méthode peut tout à fait convenir à des villages, que dans ce cas les parcelles étudiées seront moins nombreuses mais que le résultat sera tout aussi intéressant.

Il remarque que ces études permettent d'imaginer comment la commune pourra devenir dans 50 ans.

Il remercie Claire GOUDOUR qui annonce qu'un appel à projet sera effectué au printemps pour intégrer de nouvelles études de capacité foncière dans le programme d'actions 2025.

Monsieur MARCHAND espère que des petites communes répondront.

8. PRESENTATION DES ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR.

Jean-Luc HERCENT présente les Atlas de la Biodiversité Communale qui ont été réalisés dans 6 communes : SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, AUGER-SAINT-VINCENT, PLAILLY, THIERS-SUR-THEVE, COYE-LA-FORET et PRECY-SUR-OISE. Il souligne que les ABC de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, AUGER-SAINT-VINCENT, PLAILLY sont terminés et que les 3 autres sont en phase de rédaction du document.

Il présente la méthode, les actions menées dans les communes, les résultats issus des inventaires et des documents disponibles et les actions proposées.

Monsieur DUMOULIN, Maire de COURTEUIL, demande si le fait qu'il y ait davantage d'espèces aujourd'hui cache néanmoins la disparition d'autres espèces.

Jean-Luc HERCENT répond que oui, qu'il y a des espèces qui n'ont pas été revues et qui ont très certainement disparu et que l'augmentation du nombre d'espèces est liée aux inventaires développés plus nombreux et plus précis.

Monsieur PICHERY demande s'il y a une restitution aux habitants. Jean-Luc HERCENT répond que oui, 3 réunions publiques sont organisées : une au démarrage pour expliquer ce qu'est un ABC et les inventaires et animations qui vont être mis en place au cours de la réalisation de l'ABC, une pour présenter un premier état des lieux sur la commune et un autre en fin d'exercice pour dresser le portrait de la biodiversité dans la commune et proposer les actions à mettre en œuvre pour préserver et valoriser cette biodiversité.

Monsieur MARCHAND souligne qu'il lui semble important que les ABC comportent un plan d'actions pour la commune et les habitants afin que les ABC ne soient pas seulement des inventaires.

Constatant qu'il n'y a plus de questions sur le sujet, ni de questions diverses, il remercie Jean-Luc HERCENT et propose de lever la séance en invitant les membres à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22H30.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président

Procès-verbal du Comité syndical

Séance du 2 avril 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 060-256005638-20241212-DELIB2024-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 8 mars 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	24
Nombre de pouvoirs	23
Nombre de votants	49

Étaient présents :

- Collège des Régions : François DESHAYES.
- Collège des Départements : Anthony ARCIERO.
- Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Béatrice BRIN, Virginie PARDO, Cécile MALET, Pierre BARROS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Patrice URVOY, Joël BOUCHEZ, Leslie PICARD, Céline CAUDRON, Agathe DUCHAUFFOUR, Dominique VERDRU, Evelyne VAN HAECKE, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFLET, Yves CHERON, Juliette de LOMBARDON.

Avaient donné pouvoir :

- Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Corry NEAU à Antony ARCIERO, Daniel FROMENT à Daniel DRAY, Philippe FROIDEVAL à Daniel DRAY, Paule LAMOTTE à Yves CHERON, Jean-Paul DOUET à Yves CHERON, Stéphane PETERS à Leslie PICARD, Christophe VAN ROEKEGHEM à Leslie PICARD, Cécile GAUVILLE-HERBET à Pierre BOUFFLET, Pascale LOISELEUR à Pierre BOUFFLET, Thierry BROCHOT à Dominique VERDRU, Corinne TANGE à Véronique BRETENOUX, Abderhamane GUERZOU à Véronique BRETENOUX, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Jennifer LEROUGE à Patrice MARCHAND, Célia DELAHAYE à Didier WROBLEWSKI, Jean-Paul GAY à Didier WROBLEWSKI, Dimitri ROLAND à Juliette de LOMBARDON, Sylvie BOCOBZA à Evelyne VAN HAECKE, Baptiste MONMIREL à Evelyne VAN HAECKE, Patrick BARRETT à Françoise DUBREUCQ, Jérôme PINSSON à Céline CAUDRON, Sylvie LECLAIR à Béatrice BRIN, Thierry PICHÉRY à Pierre BARROS, Philibert de MOUSTIER à Dominique VERDRU.

Assistaient également :

- Dominique DUFUMIER, délégué suppléant de FOSSES, Eric SZWEC, délégué suppléant de SURVILLIERS, Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Rapport d'activités ;
- Comptes administratifs 2023 ;
- Comptes de gestion 2023 ;

- Autorisations de Programmes/Crédits de paiement, Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement ;
- Budgets primitifs 2024 ;
- Création et renouvellement de postes ;
- Ouverture des heures de vacation ;
- Contrat de Parc avec la Région ILE-DE-FRANCE ;
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- Convention-cadre d'accès et d'utilisation des missions et services hors cotisations proposés par le Centre de gestion de l'Oise (CDG60) ;
- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonnée par le Syndicat d'énergie de l'Oise ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

Monsieur MARCHAND propose de laisser parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du rapport d'activités.

2. RAPPORT D'ACTIVITES

Sylvie CAPRON présente le rapport d'activités 2023.

Monsieur BARROS, Délégué de la commune de FOSSES, demande si le PNR s'est rapproché d'autres territoires pour échanger sur les conséquences du changement climatique sur la forêt. Il cite les forêts de territoire de montagne où les essences meurent à partir d'une certaine altitude. Il indique aussi que de nouvelles essences sont introduites.

Sylvie CAPRON répond que les forêts de montagne sont très différentes des forêts de plaine situées dans le Bassin parisien car ces dernières sont des forêts de production exploitées à des fins économiques, ce qui n'est pas le cas des forêts montagneuses.

Elle indique, qu'à sa connaissance, aucune forêt de plaine n'a fait l'objet des investigations qui ont lieu à Chantilly.

Elle indique que l'adaptation de la forêt ne concerne pas seulement le type d'essences à planter mais aussi la gestion forestière proprement dite.

Elle explique que l'Institut de France va passer progressivement d'une exploitation standardisée de la forêt à une forêt qu'il faudra jardiner.

Elle ajoute que les forêts vivantes du futur seront des forêts mélangées, à couvert continu, avec l'introduction progressive d'essences méditerranéennes.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de passer aux aspects comptables et budgétaires de l'ordre du jour.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Monsieur MARCHAND commente les résultats des comptes administratifs du budget principal et du budget opérationnel.

Concernant le budget principal, il observe que la section de fonctionnement est très largement excédentaire, avec un solde positif de 1 931 980 €.

Il insiste sur le fait que le PNR est dans l'obligation d'avoir un fonds de roulement important :

- Le PNR doit pourvoir aux dépenses courantes de fonctionnement dès le début de l'année alors que les cotisations ne rentrent qu'en juin ;
- Le PNR doit faire face à des avances importantes sur ses programmes d'actions ;
- Les statuts ne prévoient pas l'indexation des cotisations des principaux contributeurs (Régions, Département, Etat) sur l'inflation. Il souligne qu'à l'avenir, il est possible que certains postes coûtent plus chers en raison de la tension du marché de l'emploi.

Monsieur MARCHAND note que les dépenses de fonctionnement de 2023 sont en hausse par rapport à celles de 2022.

Il observe que les dépenses de personnel sont conformes à ce qui est inscrit dans la Charte.

Concernant la section d'investissement du budget principal et le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND souligne les inévitables décalages entre l'inscription de la dépense et de la recette puis la réalisation complète, tant pour les dépenses que pour les recettes perçues.

Il souligne que les déficits des deux sections du budget opérationnel sont liés au versement attendu des subventions.

Il commente enfin le tableau de l'état d'avancement des opérations, qui montre que les opérations avancent bien et que les taux de réalisation sont satisfaisants.

Puis, il quitte la salle.

Monsieur DRAY, Vice-Président du PNR, demande si les membres du Comité syndical ont des questions.

Aucun membre n'ayant de question, il met aux voix les comptes administratifs.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2023 du budget principal et du budget opérationnel.

4. COMPTES DE GESTION 2023

Monsieur MARCHAND observe que les comptes de gestion établis sont identiques aux comptes administratifs.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2023 du budget principal et du budget opérationnel.

5. AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENT, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur MARCHAND rappelle qu'afin de tenir compte de la nouvelle nomenclature M57, le budget principal et le budget opérationnel comprendront des autorisations de programme qui correspondront aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section d'investissement du budget principal ou du budget opérationnel et que la section de fonctionnement du budget opérationnel comprendra des autorisations d'engagement qui correspondront aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section de fonctionnement du budget opérationnel.

Il donne la liste des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Il observe que les crédits de paiements ne s'étalent jamais au-delà de 2025.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Comité syndical ont des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de passer au vote.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent les autorisations de programme et les autorisations d'engagement ainsi proposées.

6. BUDGETS PRIMITIFS 2024

Monsieur MARCHAND présente les budgets 2024. Ils notent qu'ils sont conformes à ce qui a été présenté dans le rapport d'orientations budgétaires.

Il cite les recettes attendues notamment la participation de l'Etat passe de 100 000 € à 130 000 €.

Il souligne que le Département du Val d'Oise ajoute une subvention de 45 000 € pour des opérations alors que la Région Ile-de-France a pris la part à sa charge des participations des Départements franciliens.

Concernant les cotisations, Monsieur MARCHAND indique que la cotisation des communes est indexée sur l'inflation, ce qui donne une cotisation de 2,95 € par habitant pour 2024.

Il observe que les dépenses prévues en 2024 sont en augmentation mais respectent le cadre de la Charte, notamment en ce qui concerne le personnel.

Il note que le budget principal proposé au vote est en suréquilibre, ce qui est possible après le vote du compte administratif.

Concernant la section d'investissement du budget principal et le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND indique que les recettes et les dépenses sont celles liées aux opérations des programmes antérieurs qui ne sont pas terminées ainsi que les opérations du programme d'actions 2024.

Il note que des virements sont nécessaires pour équilibrer les sections, ce qui n'est pas problématique avec l'excédent de fonctionnement du budget principal dégagé.

Enfin, il souligne que les montants des budgets sont le résultat des cumuls des résultats antérieurs.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Comité syndical ont des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndicat décide :

- **D'affecter l'excédent du compte administratif 2023 du budget principal à la section correspondante du budget primitif 2024,**
- **De fixer, pour 2024, le montant de la cotisation :**
 - **des communes totalement comprises à 2,95 € par habitant**
 - **de la commune de Creil à 6 190 €**
 - **de la commune de Saint-Maximin à 8 403 €**
 - **de la commune de Verneuil-en-Halatte à 4 033€**
 - **de la commune de Fosses à 9 504 €**
 - **de la commune de Survilliers à 4 404 €,**
 - **de la commune de Nanteuil-le-Haudouin à 1 955 €**
 - **de la commune de Beaumont sur Oise à 4 942 €**
 - **de la commune de Maffliers à 4 679 €**
 - **de la commune de Mours à 4 313 €**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M57 en vigueur, le budget primitif 2024 du budget principal,**
- **D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre du budget principal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M57 en vigueur, le budget primitif 2024 du budget opérationnel,**
- **D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre du budget opérationnel, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune**
- **D'autoriser le Président à solliciter la participation des partenaires financiers,**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des participations et subventions.**

7. CREATION ET RENOUVELLEMENT DE POSTES

Monsieur MARCHAND explique que, pour finir la montée en puissance de l'équipe telle que prévue par la Charte, il est proposé de recruter un chargé de mission en charge des questions de développement qui sont ou ont vocation à être traitées par le PNR (métiers d'art, tiers lieux, derniers commerces, prise en compte de l'environnement dans les activités économiques, économie circulaire, etc.) qui ne sont aujourd'hui pas traités par la Commission, faute de moyens humains à allouer.

Il ajoute qu'il est proposé de renouveler le poste de chargé de mission « Filière bois » affecté au budget opérationnel et financé par les recettes du COTTRI.

A l'unanimité, le Comité syndicat décide :

- **D'ouvrir un poste de chargé de mission « Développement », à temps complet, à pourvoir à compter du 1^{er} mai 2024, ouvert aux contractuels et aux agents de la catégorie A.**
- **De renouveler le poste de chargé de mission « Filière bois » pour 2 ans.**

8. OUVERTURE DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional organise des manifestations et participe à de nombreux salons qui sont tenus par du personnel vacataire que le Parc forme.

Il propose d'ouvrir 1000 heures de vacation pour l'année 2024.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de l'ouverture de 1000 heures de vacation jusqu'au 31 mars 2025, rémunérées sur la base d'une vacation par heure effectuée au taux de l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint administratif échelle CI.

9. CONTRAT DE PARC AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND explique que la Région Ile-de-France propose de renouveler les Contrats de Parc, passés avec chacun des Parcs et l'Etat, pour la période 2024/2026.

Il note que, dans le Contrat de Parc, l'Etat s'engage à consacrer 130 000 € par an aux frais de structure du Parc, soit une hausse de 90 000 € par rapport à l'ancien Contrat de Parc.

Il souligne que la Région s'engage à consacrer une contribution maximale de 1 056 000 € pour les frais de structure, contribution conforme à son engagement dans la Charte, mais une contribution maximale de 1 509 000 € aux programmes d'actions du Parc, soit une baisse de 171 000 € par rapport à l'ancien Contrat de Parc et par rapport à ses engagements dans la Charte.

Il précise que la Région a baissé sa participation aux actions des 3 autres PNR, suivant le même montant.

Il rapporte qu'après discussion, le Bureau a proposé d'adresser une lettre à la Présidente de la Région Ile-de-France regrettant cette baisse, expliquant que le PNR s'adaptera et différera ses actions et espérant un retour à l'engagement de la Région quand la conjoncture sera devenue plus favorable.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve ce contrat de Parc avec la Région Ile-de-France et autorise le Président à le signer.

10. PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.

Monsieur MARCHAND rapporte que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, qui consacre la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale, prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics puissent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Il ajoute que le décret précise les conditions et modalités de versement de cette prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par un barème.

Il rapporte que 10 agents seraient concernés et que le versement de cette prime représenterait un budget pour le PNR de 4 884,97 €.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions réglementaires, au montant maximum.

11. CONVENTION-CADRE D'ACCES ET D'UTILISATION DES MISSIONS ET SERVICES HORS COTISATIONS PROPOSES PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE.

Monsieur MARCHAND indique qu'à compter du 1er janvier 2024, le Centre de Gestion de l'Oise propose aux collectivités une convention-cadre unique qui réunit l'ensemble des services et missions tarifés.

Il ajoute que ce document sert de cadre unique pour accéder aux prestations proposées par le Centre de Gestion et qui peuvent être sollicitées, selon les besoins, au moyen des bulletins d'inscription, bons de commande ou lettres de mission en fonction des missions.

Il souligne que cette convention ne comporte pas de coût d'adhésion, les missions sont commandées et rémunérées, en fonction des besoins de la collectivité, à partir de devis et de bons de commande.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve cette convention-cadre avec le Centre de gestion de l'Oise et autorise le Président à la signer.

12. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES COORDONNE PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE.

Monsieur MARCHAND explique que, depuis 2002, l'ouverture des marchés de l'énergie permet aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité pour alimenter leur patrimoine et que depuis 2015 et la fin progressive des Tarifs réglementés de vente, c'est même une obligation pour les collectivités.

Il rapporte que le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) est devenu coordonnateur de groupements de fourniture de gaz et d'électricité et que le Syndicat mixte du Parc naturel régional adhère aux groupements de commandes du SE60 pour l'achat et la fourniture de gaz et d'électricité.

Il explique que les anciennes conventions d'adhésion étant caduques, le SE 60 a acté, lors de son Comité syndical de février, la création d'un nouveau groupement unique d'achat d'énergies (gaz et électricité) à compter de 2024, pour un début de fourniture au 1er janvier 2026.

Il ajoute que le coordonnateur du groupement de commandes est chargé de conclure les marchés passés, les avenants aux accords-cadres et marchés subséquents passés dans le cadre du groupement.

Monsieur MARCHAND propose d'adhérer au groupement de commandes du SE60, considérant que le PNR n'est pas apte à faire cela seul.

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- **D'adhérer au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SE60, pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et services associés et pour l'acheminement et la fourniture en électricité des points du Syndicat mixte du PNR et services associés ;**
- **De valider la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser le Président à la signer ;**
- **D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et les marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du Parc naturel régional ;**
- **De donner mandat au Syndicat d'Energie de l'Oise pour collecter, en tant que de besoin, les données relatives aux points de livraison de la collectivité auprès des gestionnaires de réseau ainsi que des fournisseurs d'énergie.**

13. QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H00 en invitant les membres du Comité syndical au verre de l'amitié.

Yves CHERON

Patrice MARCHAND



Secrétaire de séance



Président

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°21/2024**

**PROGRAMME
D' ACTIONS 2025**

Séance du 12 décembre 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 22

votants : 44

PRESENTS :

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, François DUMOULIN, Cécile MALET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Joël BOUCHEZ, Gérard KOTUSIK, Jean-Paul GAY, Patrice URVOY, Serge DEWEL, Agathe DUCHAUFFOUR, Christine COOREVITS, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFET, Yves CHERON.

Date de convocation :
19 novembre 2024.

Avaient donné pouvoir : Sylvie BOCOBZA à Didier DAGONET, Céline CAUDRON à Joël BOUCHEZ, Sylvie LECLAIR à Dominique VERDRU, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Juliette DE LOMBARDON à Agathe DUCHAUFFOUR, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Francine LEFEUVRE à Pierre BARROS, Jérôme PINSSON à Didier WROBLEWSKI, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Corine TANGE à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Pierre BARROS, Patrick BARRETT à Pierre BOUFFLET, François DROUIN à Paule LAMOTTE, Philippe FROIDEVAL à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Philibert de MOUSTIER à Didier DAGONET, Thierry BROCHOT à Gérard KOTUSIK, Leslie PICARD à Dominique VERDRU, Daniel FROMENT à Paule LAMOTTE.

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Délégué suppléant de Fosses, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Eric SZWEC, Délégué suppléant de Survilliers, Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, Roger BUHNEMANN, Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier - Château de Chantilly, Laurent SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAE, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND présente le programme d'actions 2025 composé de 30 opérations couvrant différentes mesures de la Charte.

ORIENTATION 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux nat

engagées en faveur des milieux naturels, le Parc souhaite poursuivre la mission confiée aux Conservatoires d'Espaces Naturels des Hauts-de-France et d'Île-de-France et qui font l'objet de convention pluriannuelle d'objectifs. Les Conservatoires ont en charge le suivi scientifique des actions de restauration du patrimoine entreprises, l'accompagnement technique pour la mise en œuvre d'actions de gestion, la réalisation d'inventaires et d'expertises dans des sites où la présence de patrimoine naturel remarquable est constatée.

Programme de conservation de la flore menacée : Depuis 2005, le Parc a engagé des actions qui ont pour objectifs, d'une part, d'améliorer les connaissances sur la flore de son territoire et d'autre part, de préserver des sites remarquables. Les bilans effectués ont mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre des opérations spécifiques (recherche de stations, récolte de semences...) pour la conservation de la flore menacée. Ce programme pluriannuel comporte la mise en œuvre d'actions : récolte active/renforcement, récolte préventive, suivi, recherche des stations d'espèces non revues récemment.

Restauration écologique de milieux naturels : Le Parc envisage de confier au Chantier d'insertion de Chantilly (Un Château pour l'Emploi) des travaux de restauration écologique de milieux naturels (pelouses, landes, mares et marais), des actions de coupe et d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes, la pose et dépose de barrages amphibiens.

15 jours d'intervention sont programmés.

Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 3^{ème} tranche : Cette action consiste à mener la réalisation d'ABC sur la commune de Presles. La réalisation d'un ABC comprend : un état initial des connaissances et la réalisation d'inventaires complémentaires, un plan d'actions pour la commune et des actions de sensibilisation pour le grand public. Le PNR sera accompagné par le CEN Île-de-France qui se chargerait de la réalisation des différents volets de l'ABC.

ORIENTATION 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique : Un vaste programme de recherche-action est en cours pour comprendre et agir face au dépérissement de la forêt de Chantilly. Dans le cadre de son programme d'actions 2025, le Parc propose

- De contribuer à la spatialisation des stations forestières : lien végétations actuelles/sols/essences potentielles adaptées au réchauffement actuel
- Obtenir une cartographie assez précise des stations favorables aux couples sols/série de végétation intégrant les évolutions en cours et potentielles des séries de végétations afin de guider les plantations et le renouvellement forestier à venir (unités de gestion supérieures à 5 000m²)

Etude écologique préalable à la révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Carnelle : Dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier, l'ONF et le PNR envisagent de mener des investigations écologiques spécifiques afin de mieux tenir compte des enjeux écologiques et paysagers de cette forêt. Cette étude serait conduite dans l'esprit de celles déjà réalisées pour les forêts du domaine de Chantilly et du domaine de Chaalis ainsi que pour les forêts domaniales d'Halatte et d'Ermenonville. L'étude comprendra notamment une synthèse des connaissances écologiques disponibles, un inventaire des chiroptères, une analyse de la fonctionnalité des réseaux de zones humides/mares, trame de vieux bois et milieux ouverts.

ORIENTATION 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé

Prolongation des lignes de covoiturage : Neuf lignes de covoiturage ont été mises en lumière grâce à une enquête aux cours des mois de février et mars 2023. Elles ont démarré en expérimentation en juillet 2023 pour les conducteurs uniquement puis ouvertes aux passagers en octobre 2023. Le PNR prend en charge le fonctionnement de ces lignes jusqu'en décembre 2024. Ces lignes de co-voiturage n'ayant pas un an de fonctionnement et afin de laisser à la fois, le temps aux actions de communication prévues au second semestre 2024 de réaliser leurs effets et un délai aux communautés de communes pour prendre la décision de reprendre ou non ce service, il est proposé de prolonger le financement de l'expérimentation pendant six mois jusqu'au 30 juin 2025.

Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises : Le Parc naturel régional Oise-Pays de France a acheté deux vélos triporteurs afin de les mettre à disposition des communes et des entreprises du territoire pour une durée d'un mois renouvelable. Cette mesure offre la possibilité aux communes et entreprises de tester ce type de véhicule, afin qu'elles en constatent les bénéfices économiques, environnementaux et de santé pour leurs agents et employés. À la fin de cette période d'essai, les communes et entreprises pourront envisager d'investir dans un vélo cargo ou triporteur. L'entretien et la livraison aux communes et entreprises sont assurés par un prestataire extérieur au Parc naturel régional. Il convient de renouveler la prestation d'entretien et de livraison de ces véhicules.

ORIENTATION 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement

Fonds d'intervention « études d'aménagement » : Pour faire face aux nombreuses demandes des communes, il est proposé d'abonder le fonds.

Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique – 3^{ème} année : Il est proposé de poursuivre l'accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique en finançant une partie de l'accompagnement technique délivré par la Régie du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) en Hauts-de-France et par SOLIHA en Île-de-France.

ORIENTATION 5 : Faire du paysage un bien commun

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal : La diversité du patrimoine végétal (notamment arboré) participe à la richesse écologique, paysagère et patrimoniale du territoire du Parc et à sa mise en valeur. La gestion de ces espaces et éléments représente un véritable enjeu pour le territoire. Différentes études menées par le Parc ont mis en évidence la nécessité d'accompagner les communes sur leur patrimoine arboré (arbres d'alignement, mails, arbres dans l'espace public...). En effet, il apparaît que ces dernières sont le plus souvent démunies face à la gestion de leur patrimoine végétal que ce soit par manque de compétences ou par manque de moyens financiers. Les besoins identifiés portent sur l'entretien des arbres, la gestion courante des éléments, la restauration des vieux sujets, des interventions ponctuelles, l'expertise des arbres, ou le renouvellement du patrimoine, les plantations, la gestion d'espaces verts.

Pour répondre aux besoins identifiés, le Parc naturel régional propose le développement de 3 programmes : Patrimoine des villes et villages du PNR ; Forêts non domaniales ; Arbres fruitiers. Aujourd'hui, face aux nombreuses demandes, il convient de le réabonder.

Programme de réhabilitation du patrimoine rural : Le Parc lance une nouvelle tranche de réhabilitation du patrimoine rural.

6 projets ont été retenus pour composer le programme annuel 2025 :

- la restauration d'une chapelle funéraire à Luzarches
- la restauration d'une plaque funéraire à Rhuis
- la restauration d'un mur ancien à Montépilloy
- la restauration d'un mur ancien au Plessis-Luzarches
- la restauration de poteaux patrimoniaux
- la restauration de bornes armoriées

Édition de plaquettes de découverte des villages : Le Parc souhaite éditer une nouvelle série de 5 nouvelles plaquettes de découverte des villages, informatives et pédagogiques. Elles présentent de manière synthétique les richesses patrimoniales d'un village.

Reconstitution virtuelle de sites et monuments patrimoniaux : Le Parc naturel régional propose d'aider les sites, musées, châteaux, à créer une reconstitution virtuelle de leur site, dans un format numérique unique et de le présenter au public avec un outil commun. Cela permettra de favoriser la compréhension historique, de développer une nouvelle expérience immersive et d'accroître l'attractivité touristique.

ORIENTATION 6 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles

Fonds d'intervention pour des expertises environnementales : Ce fonds doit pouvoir financer, au cas par cas, des expertises ou de petites études permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, continuités écologiques, eau, énergie, bruit, déchets, risque, pollution, ...) dans

le cadre d'une réflexion, d'un projet ou de la gestion courante. Ces experts peuvent aussi permettre de caractériser une nuisance ou une problématique et/ou proposer des solutions pour y remédier.

ORIENTATION 8 : Accompagner le développement des activités rurales

Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière : Ce fonds a pour objectif d'apporter une aide technique et financière aux gestionnaires des espaces naturels afin de leur permettre de construire et/ou de réhabiliter des bâtiments liés à leurs activités, dans le respect de l'environnement naturel et bâti dans lequel ils se situent, en soignant tout particulièrement l'insertion paysagère.

Accompagnement des Producteurs Oise – Pays de France : Le PNR propose un programme d'actions visant à accompagner les producteurs Oise – Pays de France, en circuits-courts : actions de communication, formations, etc.

Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale : Pour sensibiliser le public, le Parc naturel régional propose un programme d'animations, nommé « Goûtons notre territoire » à destination du grand public. L'objectif est d'inciter les consommateurs à aller à la rencontre des producteurs sur leur ferme. L'action comprend la communication dédiée au programme ainsi que l'organisation d'ateliers et d'animations comme des balades gourmandes, rallye des producteurs, pressage de pommes, ...

Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques : Le Parc naturel régional propose de mettre en place, en lien avec la Chambre d'Agriculture, une formation sur la transmission à destination des futurs cédants. Par ailleurs, Le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite travailler à la mise en place d'une stratégie foncière territoriale : mise en place d'un partenariat avec les acteurs locaux du foncier agricole (Terre de Liens, Chambres d'Agriculture, etc.), identification des terres agricoles à enjeu et mise en place d'une veille foncière avec un atlas par typologie d'installation, identification des porteurs de projet et des fermes à céder, accompagnement des communes voulant travailler sur un projet d'installation agricole sur des parcelles communales.

Evolution des systèmes de restauration collective et développement de l'approvisionnement local : L'objectif est de poursuivre l'accompagnement des communes sur l'évolution des systèmes de restauration collective : visites, réunions et accompagnements individuels de communes. En parallèle, le Parc naturel régional Oise - Pays de France souhaite mettre en place des actions afin de lutter contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire auprès des communes volontaires. Enfin, une réflexion autour du don alimentaire sera menée afin que les surplus de production de la restauration collective soient distribués aux banques alimentaires.

Concours design mobilier urbain en bois local : Il est proposé de lancer un concours d'idées mettant en concurrence des équipes composées d'un designer et d'un menuisier visant à proposer aux communes une gamme de mobilier urbain en essences de feuillus locales. Puis il s'agira de fabriquer des prototypes pour les mettre en exposition au Parc naturel régional. Il sera envisagé en 2026 de proposer une commande groupée pour les communes du PNR qui souhaiteraient acquérir ce mobilier.

ORIENTATION 9 : Promouvoir une économie environnementalement et socialement responsable

Prolongation de l'accompagnement à la démarche d'écologie industrielle territoriale : soutien à des actions : L'opération consiste à poursuivre la démarche d'écologie industrielle territoriale initiée avec la Chambre de commerce et d'industrie sur les zones d'activités de la Communauté de communes Senlis Sud Oise : poursuite des visites aux entreprises pour les sensibiliser et les impliquer dans la démarche, organisation d'ateliers de travail dédiés à la démarche d'EIT, mise en œuvre du plan d'actions, accompagnement dans la formalisation des synergies potentielles créées.

ORIENTATION 10 : Développer l'économie touristique

Refonte de documents touristiques : Le Parc naturel régional a édité au fil du temps des fiches de randonnée pédestre ainsi que des plaquettes thématiques. Certaines fiches sont épuisées et toutes doivent être réactualisées : modification des sentiers, commentaires et adresses obsolètes...

Totems d'informations touristiques de l'OT Chantilly/Senlis : L'office de tourisme Chantilly/Senlis a sollicité le Parc naturel régional pour implanter dans chaque ville et village du territoire un totem d'informations touristiques présentant une carte touristique. De façon à garantir une complémentarité entre les totems du PNR et ceux de l'Office de tourisme ainsi qu'une harmonie esthétique dans le paysage, ces totems reprennent la Charte de signalétique du Parc naturel régional.

ORIENTATION II : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

Programme de communication : Les actions de communication projetées sont :

- Le rapport d'activités ;
- Le magazine du Parc ;
- La maintenance évolutive du site internet ;
- L'achat de crédits pour l'envoi d'emailing ;
- La réalisation de supports de communication (print, film).

Actions de sensibilisation « Grand public » et campagnes écocitoyennes : De nombreuses actions de nature différente seront programmées afin de satisfaire le plus grand nombre. Ainsi, il est prévu de :

- poursuivre les actions de découverte du patrimoine naturel, historique et culturel du territoire ;
- participer aux opérations nationales ou initiées par nos partenaires institutionnels ou associatifs ;
- susciter la participation active des habitants aux actions du PNR par l'organisation d'au moins un chantier participatif ;
- poursuivre la participation du Parc au sein des manifestations organisées par les communes et structures associatives du territoire du Parc ;
- proposer des sorties et ateliers thématiques pour les familles et enfants : sorties familiales adaptées aux enfants et d'animations à destination des centres de loisirs ou d'autres structures accueillant des enfants (bibliothèque, conseil municipal jeune, etc.) ;
- poursuivre l'animation du Réseau des Correspondants Parc et proposer un accompagnement pédagogique à la mise en œuvre, par les groupes d'habitants écocitoyens ;
- accompagner les projets des communes en matière de valorisation de sites ayant un intérêt écologique et patrimonial.

Programmes pédagogiques à destination des scolaires : Les programmes pédagogiques déployés sur le territoire du Parc permettent d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de projets annuels alliant des phases d'apprentissages scientifiques et techniques, de réflexion, d'expérimentation et de mise en pratique d'une ou plusieurs actions concrètes. Ces programmes peuvent concerner la biodiversité, la forêt, l'eau, les déchets, l'énergie, la mobilité, l'alimentation durable, le patrimoine.

Cette tranche concerne :

- l'actualisation du guide éducation à destination des enseignants en mai/juin
- le démarrage de nouveaux projets pour 30 nouvelles classes à partir de septembre 2025 (rentrée scolaire 2025/2026) : financement des animations et ateliers pédagogiques qui auront lieu d'octobre 2025 à mars 2026 ;
- l'accompagnement, d'avril à juin 2026, des actions concrètes et de la valorisation des projets.
- la réalisation d'un « Journal des écoles écocitoyennes » en mai 2026 ;
- l'achat de matériel, livres et l'impression de documents pour l'accompagnement des projets.

Organisation et moyens

Renouvellement des panneaux « communes du Parc naturel régional » : Il convient de terminer le remplacement des panneaux « Commune du Parc naturel régional », placés aux entrées des communes.

Travaux à la Maison du Parc : Il est projeté de remplacer avec du double vitrage les portes-fenêtres, fenêtres et baie de la salle d'exposition et de la bibliothèque, de remplacer ou de restaurer les volets de ces deux pièces et de changer la porte de la sortie de secours. L'ensemble de ces menuiseries sont en mauvais état.

Equipement du Parc - 2025 : Cette tranche prévoit l'acquisition d'ordinateurs portables ainsi que les prototypes de mobilier urbain en bois issus du concours de design.

Monsieur MARCHAND rapporte que le montant estimatif du programme d'acti

Ayant entendu la présentation du Président,

Vu les avis favorables des commissions,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- VALIDE le programme d'actions 2025 ;
- DONNE DELEGATION au Bureau pour procéder aux modifications nécessaires ;
- SOLLICITE les partenaires financiers, à savoir la Région Haut-de-France, la Région Ile-de-France, le Département de l'Oise, le Département du Val d'Oise, l'Etat, pour le financement de ces actions ;
- SOLLICITE LA REGION HAUTS DE FRANCE pour une subvention au titre de l'investissement pour l'équipement ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions ;
- AUTORISE le Président à engager ces actions dès l'accord des subventions.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°22/2024**

**APPEL A PROJET
EUROPEEN POUR
UN PROGRAMME DE
RECHERCHE-
ACTION SUR LA
FORET DE
CHANTILLY**

Séance du 12 décembre 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 22

votants : 44

PRESENTS :

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, François DUMOULIN, Cécile MALET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Joël BOUCHEZ, Gérard KOTUSIK, Jean-Paul GAY, Patrice URVOY, Serge DEWEL, Agathe DUCHAUFFOUR, Christine COOREVITS, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFET, Yves CHERON.

Date de convocation :
19 novembre 2024.

Avaient donné pouvoir : Sylvie BOCOBZA à Didier DAGONET, Céline CAUDRON à Joël BOUCHEZ, Sylvie LECLAIR à Dominique VERDRU, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Juliette DE LOMBARDON à Agathe DUCHAUFFOUR, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Francine LEFEUVRE à Pierre BARROS, Jérôme PINSSON à Didier WROBLEWSKI, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Corine TANGE à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Pierre BARROS, Patrick BARRETT à Pierre BOUFFLET, François DROUIN à Paule LAMOTTE, Philippe FROIDEVAL à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Philibert de MOUSTIER à Didier DAGONET, Thierry BROCHOT à Gérard KOTUSIK, Leslie PICARD à Dominique VERDRU, Daniel FROMENT à Paule LAMOTTE.

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Délégué suppléant de Fosses, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Eric SZWEC, Délégué suppléant de Survilliers, Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, Roger BUHNEMANN, Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier - Château de Chantilly, Laurent SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAE, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND rappelle que la Région Hauts-de-France avait lancé un appel à projet pour la période 2022/2024 auquel le PNR avait répondu avec l'INRAE, l'Institut de France et l'ONF en proposant un programme

de recherche sur la forêt de Chantilly. Ce groupement avait été sélectionné par la Région

Il rapporte que la Région lance un deuxième appel à projet.

Il donne la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du nouveau projet.

Sylvie CAPRON explique que la première phase de ce programme de recherche a permis d'acquérir des données uniques en France, notamment grâce à un collectif local de bénévoles très actif et ces données permettent à présent :

- de contribuer à une gestion durable de l'ensemble de la forêt de Chantilly (zoner l'action),
- d'innover dans les pratiques (Sylviculture Mélangée à Couvert Continu) prenant en compte d'une part, les connaissances des acteurs de la gestion (Domaine de Chantilly, ONF) et, d'autre part, celles acquises par les scientifiques.

Elle ajoute que ce nouveau programme (2025-2027) a pour objectifs de passer à une phase plus opérationnelle, de permettre de suivre l'évolution de la forêt et de partager les connaissances pour prendre les décisions de gestion requises. Il est notamment question de développer des outils numériques de gestion forestière sur la base des données de terrain collectées durant la première phase du programme de recherche.

Elle précise qu'il s'agit :

- de doter l'Institut de France des outils permettant de connecter les informations entre elles (données du PNR Oise Pays de France, données de gestion, capteurs en forêt, télédétection, données de la recherche), en permettant leur visualisation sur tablette et leur mise à jour automatisée dans les bases de données ;
- de mettre en place la chaîne permettant d'interconnecter les flux d'informations sur des tablettes de terrain (déjà acquises, logiciels déjà acquis, développements à faire, compatibles avec la durée du projet) avec comme objectif des outils opérationnels pour les acteurs de la gestion.

Trois actions sont prévues dans le projet :

- Action 1 : Visualisation des cartes existantes, issues de la recherche, sur le site du PNR, pour les mettre à disposition des citoyens ;
- Action 2 : Créer le flux de données permettant au gestionnaire de terrain de bénéficier d'un maximum d'informations lors des opérations sylvicoles (points d'appui pour le renouvellement de la forêt, localisation de la ressource en bois et de son état sanitaire, types et propriétés des sols (carbone, éléments minéraux) ...)
- Action 3 : Créer le flux de données permettant l'exploitation des données de gestion par la recherche pour améliorer/valider les informations disponibles (calages outils proxy-télédétection qui servent en retour à améliorer les outils pour les acteurs de la gestion).

Elle explique que les partenaires de ce nouveau programme seront le PNR, l'INRAe, l'Institut de France et l'Université Picardie Jules Vernes.

Elle précise que le PNR sera chef de file, c'est-à-dire qu'il sera le gestionnaire administratif et financier de l'enveloppe et l'interlocuteur unique de la Région et qu'il sera responsable des actions 1 et 2.

Elle ajoute qu'il aura en charge de recruter, pour 3 ans, un chargé de projet avec des compétences en gestion forestière et en SIG, en lien avec Pascal LAMBERT, Chargé de mission SIG – Evaluation au PNR.

Elle détaille le budget sur 3 ans

Budget pour l'ensemble du projet :

Dépenses : 355 630,44 €

Financement sollicité : 258 741,08 €

Budget pour le PNR :

Dépenses : 146 550,25 €

Financement sollicité : 80% Europe et Région ; 20% d'autofinancement

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 novembre 2024

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet du groupe opérationnel « Mise au point d'outils innovants pour une gestion adaptative de la forêt de Chantilly »
- APPROUVE le plan de financement ainsi présenté
- VALIDE le rôle du Parc naturel régional en tant que Chef de file
- AUTORISE le Président à déposer le dossier de candidature en réponse à l'appel à projet portant sur le soutien à la mise en place et au fonctionnement de groupes opérationnels (GO) dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI) et à signer les documents correspondants
- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les partenaires du groupe opérationnel ainsi qu'avec la Région

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°23/2024**

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS AU
TITRE DU FONDS
VERT**

Séance du 12 décembre 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 22

votants : 44

PRESENTS :

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, François DUMOULIN, Cécile MALET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Joël BOUCHEZ, Gérard KOTUSIK, Jean-Paul GAY, Patrice URVOY, Serge DEWEL, Agathe DUCHAUFFOUR, Christine COOREVITS, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFET, Yves CHERON.

Date de convocation :
19 novembre 2024.

Avaient donné pouvoir : Sylvie BOCOBZA à Didier DAGONET, Céline CAUDRON à Joël BOUCHEZ, Sylvie LECLAIR à Dominique VERDRU, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Juliette DE LOMBARDON à Agathe DUCHAUFFOUR, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Francine LEFEUVRE à Pierre BARROS, Jérôme PINSSON à Didier WROBLEWSKI, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Corine TANGE à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Pierre BARROS, Patrick BARRETT à Pierre BOUFFLET, François DROUIN à Paule LAMOTTE, Philippe FROIDEVAL à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Philibert de MOUSTIER à Didier DAGONET, Thierry BROCHOT à Gérard KOTUSIK, Leslie PICARD à Dominique VERDRU, Daniel FROMENT à Paule LAMOTTE.

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Délégué suppléant de Fosses, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Eric SZWEC, Délégué suppléant de Survilliers, Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, Roger BUHNEMANN, Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier - Château de Chantilly, Laurent SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAE, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose de solliciter l'Etat, au travers du Fonds vert, pour 3 opérations du programme d'actions, à savoir :

Le programme de conservation de la flore menacée : Depuis 2005, le Parc a engagé des actions qui ont pour objectifs, d'une part, d'améliorer les connaissances sur la flore de son territoire et d'autre part, de préserver des sites remarquables. Les bilans effectués ont mis en évidence la nécessité de mener des opérations spécifiques (recherche de stations, récolte de semences...) pour la conservation de la flore menacée. Ce programme pluriannuel comporte la mise en œuvre d'actions : récolte active/renforcement, récolte préventive, suivi, recherche des stations d'espèces non revues récemment.

La restauration écologique de milieux naturels : Le Parc envisage de confier au Chantier d'insertion de Chantilly (Un Château pour l'Emploi) des travaux de restauration écologique de milieux naturels (pelouses, landes, mares et marais), des actions de coupe et d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes, la pose et dépose de barrages amphibiens.

L'adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique : Un vaste programme de recherche-action est en cours pour comprendre et agir face au dépérissement de la forêt de Chantilly. Dans le cadre de son programme d'actions 2025, le Parc propose

- De contribuer à la spatialisation des stations forestières : lien végétations actuelles/sols/essences potentielles adaptées au réchauffement actuel
- Obtenir une cartographie assez précise des stations favorables aux couples sols/série de végétation intégrant les évolutions en cours et potentielles des séries de végétations afin de guider les plantations et le renouvellement forestier à venir (unités de gestion supérieures à 5 000m²)

Ayant entendu la présentation du Président,

Vu les avis favorables des commissions,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- VALIDE les opérations ci-dessus ;
- SOLLICITE l'Etat, au travers du fonds vert, pour une subvention à hauteur de 80% pour chacune de ces 3 opérations ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions ;
- AUTORISE le Président à engager ces actions dès l'accord des subventions.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°24/2024**

**OUVERTURE D'UNE
REGIE DE RECETTES
« BOUTIQUE DU PARC
NATUREL REGIONAL
OISE - PAYS DE
FRANCE »**

Séance du 12 décembre 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 22

votants : 44

PRESENTS :

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, François DUMOULIN, Cécile MALET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Joël BOUCHEZ, Gérard KOTUSIK, Jean-Paul GAY, Patrice URVOY, Serge DEWEL, Agathe DUCHAUFFOUR, Christine COOREVITS, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFET, Yves CHERON.

Date de convocation :
19 novembre 2024.

Avaient donné pouvoir : Sylvie BOCOBZA à Didier DAGONET, Céline CAUDRON à Joël BOUCHEZ, Sylvie LECLAIR à Dominique VERDRU, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Juliette DE LOMBARDON à Agathe DUCHAUFFOUR, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Francine LEFEUVRE à Pierre BARROS, Jérôme PINSSON à Didier WROBLEWSKI, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Corine TANGE à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Pierre BARROS, Patrick BARRETT à Pierre BOUFFLET, François DROUIN à Paule LAMOTTE, Philippe FROIDEVAL à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Philibert de MOUSTIER à Didier DAGONET, Thierry BROCHOT à Gérard KOTUSIK, Leslie PICARD à Dominique VERDRU, Daniel FROMENT à Paule LAMOTTE.

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Délégué suppléant de Fosses, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Eric SZWEC, Délégué suppléant de Survilliers, Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, Roger BUHNEMANN, Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier - Château de Chantilly, Laurent SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAE, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND rappelle que, suite à l'étude de faisabilité d'un point de vente collectif de produits de la marque Producteurs Oise - Pays de France et en concertation avec les producteurs, il a été convenu de valoriser les producteurs du territoire à la Maison du Parc, située à Orry-la-Ville, avec la mise en place d'une boutique-vitrine.

Il présente le projet :

Principes de la boutique de la Maison du Parc

La boutique proposera 3 types de produits :

- Des produits alimentaires locaux achetés auprès des Producteurs de la marque ;
- Des produits culturels tels que des livres, des cartes, etc. ;
- Divers objets publicitaires sur la thématique du Parc.

Dans un premier temps, seuls les produits alimentaires locaux seront concernés. La boutique proposera uniquement des produits alimentaires locaux en épicerie sèche.

La gestion de la boutique, à savoir le stock, les commandes des produits et la comptabilité sera gérée par les agents d'accueil en lien avec la chargée de mission agriculture.

Mise en place de la boutique

Création d'une régie

Il a été choisi de privilégier l'achat-revente, avec la mise en place d'une régie de recette avec ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès du Trésor public.

La création d'une régie nécessitera de désigner un régisseur et un mandataire suppléant responsables de la régie ainsi que deux mandataires qui pourraient encaisser les ventes.

Un fond de caisse d'un montant de 100 € sera mis à disposition du régisseur, le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver est fixé à 1000 € et le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 500 €

Sélection et fixation des prix

L'achat des produits sera réalisé via le budget annexe du Parc naturel régional Oise - Pays de France sous la procédure habituelle : devis, bon de commande, facture et paiement par mandat administratif.

Les tarifs de vente de la boutique de la Maison du Parc seront fixés de la manière suivante : prix d'achat des produits (livraison comprise) + marge de 10%. La tarification fera l'objet d'un arrêté de fixation des tarifs généraux.

Une remise pourra être appliquée au tarif de vente pour tout produit endommagé ou produit dont la date limite de consommation (DLC) est proche ou la date de limite d'utilisation optimale (DLUO) va être dépassée ou est dépassée.

Encaissement des ventes

Les recettes seront encaissées selon 2 modes de recouvrement : numéraire et carte bancaire.

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France s'équipera d'un terminal de paiement (TPE) reconnu par la DGFIG.

Mise en place de la boutique

La mise en place de la boutique nécessitera l'achat d'équipement administratif et informatique, en particulier :

- Une tablette/ordinateur dédiée à la gestion administrative des stocks, des ventes, etc.
- Une caisse pour les encaissements numéraires et les tickets de carte bleue à conserver ;
- Un boîtier pour paiement par carte bancaire (avec recharge de bobine de papier).
- Un coffre-fort dédié à la régie de la boutique.

Il est prévu que la boutique soit opérationnelle au printemps 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 novembre 2024

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de Boutique du Parc naturel régional
- AUTORISE le Président à instituer une régie de recettes pour la vente de produits locaux, produits culturels, goodies auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°25/2024**

**ADHESION A LA
CONVENTION DE
PARTICIPATION POUR
LE RISQUE
PREVOYANCE
SOUSCRITE PAR LE
CDG DE L'OISE**

Séance du 12 décembre 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 22

votants : 44

PRESENTS :

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, François DUMOULIN, Cécile MALET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Joël BOUCHEZ, Gérard KOTUSIK, Jean-Paul GAY, Patrice URVOY, Serge DEWEL, Agathe DUCHAUFFOUR, Christine COOREVITS, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFET, Yves CHERON.

Date de convocation :
19 novembre 2024.

Avaient donné pouvoir : Sylvie BOCOBZA à Didier DAGONET, Céline CAUDRON à Joël BOUCHEZ, Sylvie LECLAIR à Dominique VERDRU, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Juliette DE LOMBARDON à Agathe DUCHAUFFOUR, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Francine LEFEUVRE à Pierre BARROS, Jérôme PINSSON à Didier WROBLEWSKI, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Corine TANGE à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Pierre BARROS, Patrick BARRETT à Pierre BOUFFLET, François DROUIN à Paule LAMOTTE, Philippe FROIDEVAL à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Philibert de MOUSTIER à Didier DAGONET, Thierry BROCHOT à Gérard KOTUSIK, Leslie PICARD à Dominique VERDRU, Daniel FROMENT à Paule LAMOTTE.

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Délégué suppléant de Fosses, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Eric SZWEC, Délégué suppléant de Survilliers, Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, Roger BUHNEMANN, Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier - Château de Chantilly, Laurent SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAE, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND rappelle que les centres de gestion se sont vus confier la mission de conclure, pour le compte des collectivités territoriales, des conventions de participation au titre de la protection sociale

complémentaire afin de couvrir les risques santé et prévoyance au profit de leurs agents.

Il ajoute que le Centre de Gestion de l'Oise a lancé une mise en concurrence m convention de participation pour le risque prévoyance au profit des collectivités. A l'issue de cette procédure, le CDG60 a souscrit une convention de participation pour le risque prévoyance auprès de TERRITORIA MUTUELLE à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Il rappelle que la présente assemblée a, par délibération n° 14/22 du 28 mars 2022, donné mandat au CDG60 afin de participer à cet appel public à concurrence.

Il précise que les employeurs publics ont l'obligation de participer financièrement au risque prévoyance pour leurs agents à partir du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur MARCHAND rajoute que l'adhésion pour les agents à cette prévoyance n'est pas obligatoire et qu'il revient à chacun d'y adhérer volontairement. La participation financière est attachée à cette convention de participation, ainsi les agents qui n'y souscriront pas ne pourront pas percevoir cette participation ou ne pourront plus continuer à la percevoir en cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

Ayant entendu les explications du Président,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2025, à la convention de participation pour le risque prévoyance conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE ;
- OPTE pour la formule 2 avec un niveau de garantie à 95% ;
- FIXE le montant mensuel de la participation financière à 7,00€ brut pour les agents qui auront fait le choix de souscrire à la prévoyance issue de cette convention de participation ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à l'adhésion du PNR Oise-Pays de France à la convention de participation

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°26/2024**

**OUVERTURE D'UN
POSTE DE
REDACTEUR
TERRITORIAL
FERMETURE D'UN
POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 1ERE
CLASSE**

Séance du 12 décembre 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 22

votants : 44

PRESENTS :

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, François DUMOULIN, Cécile MALET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Joël BOUCHEZ, Gérard KOTUSIK, Jean-Paul GAY, Patrice URVOY, Serge DEWEL, Agathe DUCHAUFFOUR, Christine COOREVITS, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFET, Yves CHERON.

Date de convocation :
19 novembre 2024.

Avaient donné pouvoir : Sylvie BOCOBZA à Didier DAGONET, Céline CAUDRON à Joël BOUCHEZ, Sylvie LECLAIR à Dominique VERDRU, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Juliette DE LOMBARDON à Agathe DUCHAUFFOUR, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Francine LEFEUVRE à Pierre BARROS, Jérôme PINSSON à Didier WROBLEWSKI, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Corine TANGE à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Pierre BARROS, Patrick BARRETT à Pierre BOUFFLET, François DROUIN à Paule LAMOTTE, Philippe FROIDEVAL à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Philibert de MOUSTIER à Didier DAGONET, Thierry BROCHOT à Gérard KOTUSIK, Leslie PICARD à Dominique VERDRU, Daniel FROMENT à Paule LAMOTTE.

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Délégué suppléant de Fosses, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Eric SZWEC, Délégué suppléant de Survilliers, Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, Roger BUHNEMANN, Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier - Château de Chantilly, Laurent SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAE, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND rapporte que Madame Danielle DAU-BRIGHON, Adjointe administrative principale

1^{ère} classe, occupant le poste de responsable administrative et financière au sein du Parc naturel régional Oise-Pays de France depuis 2018, vient d'être inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial 2024, par voie de promotion interne.

Considérant qu'elle occupe un poste au PNR valant le grade de rédacteur,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- DECIDE d'ouvrir un poste de rédacteur territorial catégorie B afin de permettre à Mme DAUBRIGHON d'être promue au grade de rédacteur.
- DECIDE de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°27/2024**

**AUGMENTATION
DES HEURES DE
VACATION**

Séance du 12 décembre 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 22

votants : 44

PRESENTS :

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, François DUMOULIN, Cécile MALET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Joël BOUCHEZ, Gérard KOTUSIK, Jean-Paul GAY, Patrice URVOY, Serge DEWEL, Agathe DUCHAUFFOUR, Christine COOREVITS, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFET, Yves CHERON.

Date de convocation :
19 novembre 2024.

Avaient donné pouvoir : Sylvie BOCOBZA à Didier DAGONET, Céline CAUDRON à Joël BOUCHEZ, Sylvie LECLAIR à Dominique VERDRU, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Juliette DE LOMBARDON à Agathe DUCHAUFFOUR, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Francine LEFEUVRE à Pierre BARROS, Jérôme PINSSON à Didier WROBLEWSKI, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Corine TANGE à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Pierre BARROS, Patrick BARRETT à Pierre BOUFFLET, François DROUIN à Paule LAMOTTE, Philippe FROIDEVAL à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Philibert de MOUSTIER à Didier DAGONET, Thierry BROCHOT à Gérard KOTUSIK, Leslie PICARD à Dominique VERDRU, Daniel FROMENT à Paule LAMOTTE.

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Délégué suppléant de Fosses, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Eric SZWEC, Délégué suppléant de Survilliers, Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, Roger BUHNEMANN, Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier - Château de Chantilly, Laurent SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAE, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional Oise – Pays de France organise des sorties et manifestations et participe à de nombreux salons. Pour cela, il a recours à du personnel vacataire (étudiants, retraités...) qu'il forme.

Il ajoute que ces vacataires permettent de renforcer les moyens humains du Parc, en participant :

- à la distribution de la documentation du Parc (documents touristiques, documents institutionnels, flyers

- et affiches pour les sorties, etc.),
- à la réalisation de missions ponctuelles variées (secrétariat, observation, vérification et entretien des barnums du PNR, rangement de cartons de

Il rappelle qu'en début d'année, le Comité syndical a voté une enveloppe de 1000 heures de vacation (jusqu'au 31 mars 2025).

Il rapporte que, cette année, la fête des 20 ans du Parc naturel régional a mobilisé beaucoup de vacataires et d'heures de vacation, pour la préparation et l'évènement et, qu'en outre, le départ, cet été, de Thibault Bachasson au secrétariat et son remplacement au 25 novembre a amené l'équipe administrative à recourir à des heures de vacation pour l'accueil.

Il explique qu'à cette date, toutes les heures de vacation ont été consommées.

Il propose donc de prévoir 300 heures de vacation supplémentaires pour faire face aux demandes de stands et aux sorties jusqu'au 31 mars 2025.

Ayant entendu les explications,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- DECIDE l'ouverture de 300 heures de vacation supplémentaires jusqu'au 31 mars 2025, rémunérées sur la base d'une vacation par heure effectuée au taux de l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint administratif échelle CI.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°28/2024**

**CANDIDATURE POUR
L'ANIMATION DU
DOCOB DU SITE
NATURA 2000 «
COTEAUX DE L'OISE
AUTOUR DE CREIL »**

Séance du 12 décembre 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 22

votants : 44

PRESENTS :

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, François DUMOULIN, Cécile MALET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Cédric MORVAN, Joël BOUCHEZ, Gérard KOTUSIK, Jean-Paul GAY, Patrice URVOY, Serge DEWEL, Agathe DUCHAUFFOUR, Christine COOREVITS, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFET, Yves CHERON.

Date de convocation :
19 novembre 2024.

Avaient donné pouvoir : Sylvie BOCOBZA à Didier DAGONET, Céline CAUDRON à Joël BOUCHEZ, Sylvie LECLAIR à Dominique VERDRU, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Juliette DE LOMBARDON à Agathe DUCHAUFFOUR, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Francine LEFEUVRE à Pierre BARROS, Jérôme PINSSON à Didier WROBLEWSKI, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Corine TANGE à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Pierre BARROS, Patrick BARRETT à Pierre BOUFFLET, François DROUIN à Paule LAMOTTE, Philippe FROIDEVAL à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Philibert de MOUSTIER à Didier DAGONET, Thierry BROCHOT à Gérard KOTUSIK, Leslie PICARD à Dominique VERDRU, Daniel FROMENT à Paule LAMOTTE.

Assistaient également : Dominique DUFUMIER, Délégué suppléant de Fosses, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Eric SZWEC, Délégué suppléant de Survilliers, Jean-Charles BOCQUET, Président de l'APFHEC, Roger BUHNEMANN, Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier - Château de Chantilly, Laurent SAINT-ANDRE, Directeur de recherche à l'INRAE, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND rappelle que l'objectif du réseau Natura 2000 est d'assurer la protection d'espèces menacées en Europe et la conservation des habitats.

Il ajoute que la Zone Spéciale de Conservation « Coteaux de l'Oise autour de Creil » est un site Natura 2000

péri-urbain d'une surface de 102 ha qui s'étend majoritairement sur la commune de Saint-Praximil (75% du site) et secondairement Creil et Verneuil-en-Halatte.

Il rapporte que le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC) a été élaboré par le PNR Oise-Pays de France et validé lors du Comité de pilotage qui s'est tenu le 2 octobre 2013.

Il rappelle que lors de ce COPIL, le Parc a été désigné, pour 3 ans, structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB. Cette mission d'animation a été renouvelée en 2017 puis en 2021, cette mission d'animation étant sous le contrôle du COPIL.

Il relate que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Et que cette animation est prise en charge à 100% par la Région et l'Europe.

Il explique que la désignation du Président du Copil et de la structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB doit être renouvelée pour 3 ans.

Il propose la candidature du Parc à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Ayant entendu les explications,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- DECIDE de porter la candidature du Parc naturel régional Oise – Pays de France à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND